

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 08 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ LE 08 Décembre 2025 A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, LUSIGNY Aurélien, SIMARD Patricia, HERNANDEZ Christophe, Michel BOUCHER, BOULOGNE Catherine, HERVÉ-BARRE Michèle, LE ROY Alain, MICHAUT Jean-Philippe, PROTAT Mélanie,

Absent excusé : RABATE-NANNI Marianne qui a donné pouvoir à B. Guéret, Sylvie DELAUNAY qui a donné pouvoir à Aurélien Lusigny, Dorothée LALIGANT qui a donné pouvoir à Alain Le Roy

Absent : Frédéric NOLET

Secrétaire de séance : M. PROTAT

LE PROCES-VERBAL DU 23 Octobre 2025 A ETE SIGNES PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

I) Modification des tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire informe le CM qu'il faut convenir du tarif de l'eau et de l'eau assainissement pour la facturation 2026, en tenant compte du nouveau calcul des taxes de l'agence de l'eau.

Distribution de l'eau :

- Part communale : **1,56 €/m³**
- Redevance sur la consommation d'eau potable : **0,34€/m³**
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : **0.034€ / m³**
- Location compteur : **17,00 €**
- Entretien branchement : **17,00 €**

Collecte et traitement des eaux usées :

- Part fixe : **76,00 € / an**
- Part variable : **2,93 €/m³**
- Redevance performance des systèmes d'Assainissement collectif : **0,1602 €/m³**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Participation du Budget Eau et Assainissement au Budget Principal Michery

L'entretien et la réparation du réseau de distribution d'eau potable ainsi que d'une petite partie du réseau d'assainissement est faite par nos agents communaux, Ils procèdent en outre, une fois par an, au relevé des compteurs d'eau qui sont la propriété de la Commune mais qui font l'objet d'une location aux habitants du village. Nous allons affecter une petite partie des recettes du budget annexe de l'eau à la couverture de dépenses qui sont enregistrées sur le budget principal de la commune à savoir :

- 11% du salaire annuel brut + charges patronales d'un agent technique (en l'occurrence celui de Monsieur BAUDART Yohan soit 4101.07€,
- 11% d'un mois de salaire + charges patronales de la secrétaire de Mairie en charge de la facturation de l'eau distribuée soit 372.09€

C'est donc une somme totale de 4473.13 € que nous prélevons des recettes du budget annexe de l'eau pour couvrir les dépenses afférentes au budget de l'eau mais comptabilisées au budget principal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Admission en non-valeur sur le Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe le CM que les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2017 et 2021 et figure dans l'état joint annexé.

ADMISSION EN NON VALEUR

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Non-valeur », sur le budget concerné.

Contrairement à l'extinction de créances, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Le montant proposé des créances qui doivent être admises en non-valeur s'élève à : 502.58€

- Budget annexe eau : 502.58€ il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur cette admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Tarifs de la cantine applicables au 1^{er} Janvier 2026

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de modifier les tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2026 de la cantine /garderie,

Tarif de la cantine :

5.10€ pour le 1^{er} enfant,

5€ pour le 2nd enfant

4.92€ à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie.

1€ le forfait « garderie du midi » pour les enfants transférés à la cantine car les parents ne sont pas manifestés à l'heure prévue

5.10€ + 3€ pour les enfants non-inscrits à la cantine par leurs parents

2.50€ pour un enfant présentant un PAI et dont le repas est fourni par la famille

3.22€ pour un enfant ayant déclaré une maladie l'obligeant à rester à la maison

3.30€ pour les repas commensaux

5€ pour les personnes extérieures

Garderie traditionnelle :

Matin (7h00 – 8h20)

1.46€ pour le 1^{er} enfant

1.39€ pour le 2^{ème} enfant

1.33€ pour le 3^{ème} enfant

En cas de non inscription de l'enfant à la garderie du matin, le tarif sera doublé

Soir (16h15 ou 17h00 – 19h00) goûter compris :

3.30€ pour le 1^{er} enfant.

3.17€ point le 2^{ème} enfant

3.03€ pour le 3^{ème} enfant

En cas de non inscription de l'enfant à la garderie du soir, le tarif sera doublé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Tarifs des accompagnateurs au repas de Noël 2025

Monsieur le Maire rappelle au CM que le repas des ainés aura lieu le 13 Décembre 2025. Le repas est offert par la Commune aux personnes qui ont atteint l'âge de 72 ans en 2025 ; celles-ci peuvent être accompagnées. Le montant de la prestation demandé aux accompagnateurs en 2025 est de 40€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6) Horaires de l'école à compter de la rentrée 2026

Monsieur le Maire rappelle au CM qu'il convient de délibérer pour confirmer les horaires de notre Ecole à partir de la rentrée 2026. Depuis septembre 2025, les horaires de l'Ecole sont restés les mêmes que ceux appliqués depuis des années à savoir : Semaine de 4 jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15.

Monsieur le Maire propose, en accord avec le Conseil de l'école, de reconduire cette organisation du temps scolaire pour l'école de Michery à compter du 1er Septembre 2026 comme suit :

Lundi =□ 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15
Mardi =□ 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15
Jeudi =□ 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15
Vendredi =□ 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7) Modification de convention pour la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le CM qu'il convient d'apporter des modifications et des précisions sur les tarifs de la SDF applicables au 1er janvier 2026. Il propose au CM différents tarifs applicables à la salle des fêtes pour toutes nouvelles conventions signées à compter du 9 Décembre 2025 selon deux périodes : ETE / HIVER

ETE (01/05 au 30/09)

PARTICULIERS MICHERY : 1jour location 200 € /acompte 100€
PARTICULIERS MICHERY : 2 jours location 250 €/acompte 125€
PARTICULIERS EXTERIEURS : 1 jour location 300 €/acompte 150€
PARTICULIERS EXTERIEURS :2 jours location 400 €/acompte 200€

HIVER (1 /10 AU 30 /04) – chauffage inclus

PARTICULIERS MICHERY : 1jour location 220 € /acompte 110€
PARTICULIERS MICHERY : 2 jours location 290 €/acompte 145€
PARTICULIERS EXTERIEURS : 1 jour location 320 €/acompte 160€
PARTICULIERS EXTERIEURS : 2 jours location 440 €/acompte 220€

ACOMPTE A LA RESERVATION : ces acomptes seront récupérables uniquement en cas d'annulation justifiée dans les trois mois qui précèdent la date de réservation. Ils seront prélevés à la réservation, le loueur peut également régler la totalité de la location en acompte

CAUTION : Une caution de 500€ sera demandée à la remise des clefs et restituée après avoir effectué l'état des lieux de fin de réservation un prélèvement sera exécuté si des dégâts sont constatés, enfin en cas de plainte enregistrée auprès de la gendarmerie la caution sera conservée.

MENAGE : 70€ seront déduits de la caution si la salle n'est pas rendue en état de propreté (cf. convention signée entre les deux parties).

VAISELLE : le prêt de la vaisselle n'est pas inclus dans la location de la salle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

8) Remboursement de frais avancés par Monsieur Gérard Michaut

Sujet non traité ce jour – Reporté

9) Remboursement des frais avancés par Monsieur Christophe Hernandez

Monsieur le Maire informe le CM que suite au projet de changement de site internet de la commune il convenait de chercher un nouvel hébergeur, HOSTINGER a donc été choisi c'est pourquoi Monsieur HERNANDEZ Christophe a dû procéder au paiement de la création du site internet communal en avançant la somme de 158.40€ ne pouvant payer par mandat administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10) DM sur Budget principal Michery et Budget Eau et Assainissement

- **Sujet non traité ce jour -**

Communications du Maire et questions diverses

Une demande de subvention a été faite par mail directement au maire par l'association de chasse pour notamment rénover des miradors. L'utilisation plus précise de la subvention va être demandée.

Monsieur le Maire a un rendez-vous le 9 décembre avec le service départemental concernant la sécurisation du carrefour de Sixte. Il s'agit du 3ème rendez-vous mais pour le moment rien d'efficace n'a été proposé.

Les travaux d'électrification à l'étage de la mairie sont presque terminés (nouvelle armoire électrique, sirène qui fonctionne à distance...)

Les décorations de noël du village ont été installées mais il y a toujours des problèmes avec les rubans LED qu'il faut changer régulièrement.

L'affouage de Chalopin a été ramené à Michery après la répartition réalisée avec l'O.N.F.

Une réunion pour l'amélioration de l'habitat va avoir lieu à Michery le 17/11/2025 à 14h à la salle des fêtes pour informer les habitants sur les possibilités de rénovation en toute sécurité.

Une nouvelle pancarte pour la salle des fêtes a été posé.

Le sentier des récits a été abîmé par une entreprise qui est venue alors que le chemin n'était pas praticable. Monsieur le maire doit les rencontrer pour leur demander les solutions qu'il propose.

En janvier 2026 aura lieu une réunion publique concernant le site des panneaux photovoltaïques des carrières.

La chaudière de l'école a été changé et l'ancienne sera toujours disponible pour venir en secours en cas de panne.

Le grillage a été coupé pour préparer le site du camping-car qui devrait commencer début mars.

Au 1^{er} étage de la salle des fêtes, le parquet a été comblé pour éviter les espacements dans la salle.

Festivités passées : merci à l'association de la marmite pour la soirée œnologique et à l'association Vers Michery et au-delà pour la vente de jouets.

Festivités à venir : 25/01/26 : après-midi théâtrale à la SDF ; 07/02 : loto (Associations des anciens combattants de Michery) ; 08/02 : belote (Amis du village)

La taille des arbres est à prévoir au verger.

Des arbres ont été plantés au city stade.

Des mangeoires ont été réalisé par les élèves des classes de CE2 à CM2. Ils seront posés le 17/12.

Brigitte Guéret a assisté à une réunion avec les communes de Gisy Les Nobles, La Chapelle et Perceneige concernant la réflexion pour relier l'Oreuse à l'Yonne dans un cadre touristique.

Lors du dernier conseil, Brigitte Guéret a proposé d'écrire un courrier à l'ARS au sujet du non maintien de la chirurgie du sein (cancer) à l'hôpital de Sens. Sur la base du document co-rédigé entre l'ARS et l'ORS, des explications complémentaires concernant les chiffres présentés ont été demandées à l'ARS. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de celle-ci.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h55

Gérard MICHAUT

Brigitte GUERET

Aurelien LUSIGNY

Christophe HERNANDEZ

Alain LE ROY

Patricia SIMARD

Mélanie PROTAT

Michèle HERVE BARRE

Jean-Philippe MICHAUT

Michel BOUCHER

Catherine BOULOGNE

Marianne RABATE NANNI qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET

Sylvie DELAUNAY qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY

Dorothée LALIGANT qui a donné pouvoir à Alain Le Roy

